



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLECTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.158

AMENAGEMENT DURABLE
PROJET D'AMÉNAGEMENT DES FRANGES INDUSTRIELLES
CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE D'ARMENTIÈRES
POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT
DES FRANGES INDUSTRIELLES

Autorisation - Approbation



Le projet d'aménagement des Franges Industrielles contribue à la requalification du quartier de la route d'Houplines, par la résorption des friches industrielles situées entre le complexe sportif et la rue des Déportés. La délibération du conseil municipal DE 21.040 du 14 avril 2021, a entériné les engagements réciproques de la Métropole Européenne de Lille et de la Ville dans la mise en œuvre de la première phase opérationnelle du projet.

L'avant projet d'espaces publics validé en octobre 2021, prévoit un coût estimatif global des travaux (toutes compétences confondues) porté à 6 334 105€ HT sans aléas et 7 014 892€ HT avec aléa.

S'inscrivant dans le cadre des engagements entérinés par les collectivités et après validation de l'avant projet, la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définit les modalités administratives, techniques et financières des transferts de maîtrises d'ouvrages relatifs à cette opération.

Est ainsi prévu le transfert au profit de la Métropole Européenne de Lille de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

- les travaux de dépollution de l'emprise du futur groupe scolaire,
- la démolition du bâtiment des « anciennes serres »,
- la fourniture et pose du mobilier urbain,
- les espaces verts, plantations et système d'arrosage.

Le montant total estimé de ces travaux est de 438 022€ HT hors aléas, soit 462 888€ HT aléas compris.

Les travaux d'éclairage public restent à réaliser par la Ville, pour un montant prévisionnel de 258 642€ HT sans aléas.

La ville d'Armentières apportera son concours financier au prorata des prestations réellement acquittées par la MEL, conformément à l'article 3 de la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

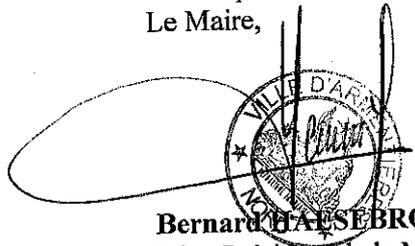
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage définie ci-dessus concernant l'opération des « Franges Industrielles » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette opération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,


Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance


Bernard HALSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille